AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-1-76130585

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

BULLETIN N° 38

23 DECEMBRE 1975

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement au Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles se termine le 31 décembre (1).

Aussi, afin d'éviter toute interruption dans le service de votre abonnement, nous vous demandons de le renouveler le plus rapidement possible.

Les tarifs restent inchangés ; ils sont ainsi fixés :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et Phytoma)......... 50 F
- Abonnement collectif, selon l'une des possibilités ci-après :
  1 - Envoi à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de Phytoma)........ 50 F + 30 F par exemplaire supplémentaire du Bulletin
  2 - Envoi à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix)........ 50 F + 40 F par adresse supplémentaire
  3 - Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements (un Bulletin Technique de chaque Station et un seul exemplaire de Phytoma)........ 50 F + 40 F par Station supplémentaire.

Les versements sont à effectuer au Compte Chèque Postal suivant :

Sous-régisseur de la D.D.A.
PROTECTION DES VEGETAUX
280, rue de Fougères - 35000 RENNES
C.C.P. 9404-94 Y RENNES

(1) Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes abonné depuis le 1er juillet 1975 ou si vous êtes abonné par une maison de produits.

Tourner S.V.P.

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

P42

SOINS ET TRAITEMENTS DES ARBRES FRUITIERS EN HIVER

L'état sanitaire d'un verger en cours de végétation dépend en partie des soins et traitements appliqués aux arbres pendant la période de repos végétatif. Des interventions plus ou moins importantes suivant le degré d'entretien du verger sont donc nécessaires. Elles peuvent être de deux ordres :

- mesures d'hygiène générale à prévoir chaque hiver,
- traitements chimiques à réaliser seulement si les arbres ont besoin d'être débarrassés des mousses, lichens, vieilles écorces et également en cas de présence de ravageurs ou d'oeufs de ravageurs, au-delà d'un seuil jugé dangereux.

Il est donc conseillé aux arboriculteurs de bien examiner leurs vergers pour déterminer les traitements à exécuter éventuellement et, en conséquence, choisir le produit le mieux adapté parmi ceux indiqués ci-après :

- les Huiles de goudron ou huiles d'anthracène provoquent la chute des vieilles écorces et la destruction des mousses et lichens. Elles exercent aussi une action sur les oeufs d'insectes et d'acariens.

  Les doses d'utilisation sont les suivantes :

  - 7,5 l par hl d'eau pour les spécialités titrant 65 % d'huile,
  - 7 l par hl d'eau " " 70 % d'huile,
  - 6 l par hl d'eau " " 80 % d'huile.

- les colorants nitrés, surtout ovicides (destruction des oeufs), s'utilisent à la dose de 600 g/hl de matière active.

- les huiles blanches d'hiver ou huiles de pétrole, particulièrement efficaces contre les cochenilles, ont aussi une action sur les oeufs d'insectes et d'acariens.

  Elles s'emploient aux doses suivantes :

  - 4 l par hl d'eau pour les spécialités titrant 70 % d'huile,
  - 3,5 l par hl d'eau " " 75 % d'huile,
  - 3 l par hl d'eau " " 80 % d'huile.

- les huiles jaunes, composées d'un mélange d'huiles blanches et de colorants nitrés, s'utilisent contre les cochenilles et les oeufs de divers ravageurs, à la dose de 2 à 3 l de produit commercial par hectolitre.

- les oléoparathions et les oléomalathions, constitués d'une association d'huiles blanches et de parathion ou de malathion, sont actifs contre les cochenilles et les oeufs d'insectes et d'acariens. Contrairement aux autres produits qui ne doivent être appliqués que pendant le repos végétatif, il est recommandé d'employer ces derniers en prédébourrement, ou, mieux encore, quand les arbres partent en végétation, jusqu'au stade C3.

Les traitements d'hiver des arbres fruitiers doivent être effectués seulement après les opérations de taille et de nettoyage. Les pulvérisateurs à forte pression, permettant à la bouillie d'atteindre toutes les parties des arbres, y compris les anfractuosités des écorces, sont à préférer à tous les autres appareils.

Précisons enfin qu'il est nécessaire d'exécuter les traitements par temps calme, en l'absence de pluie et de gelée.

l'Ingénieur et le Technicien
chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et M.P. VANNIER

l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "Bretagne",

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 37 du 28 novembre 1975